



LE CENTRE BURUNDAIS DE L'INTERNET

Ms. Suzanne Sene
Office of International Affairs,
NTIA
1401 Constitution Ave., NW, Room 4701,
Washington, DC, 20230,
United States of America.

Bujumbura, le 5 février 2008.

Chère Madame Sene,

Nous vous remercions de nous avoir offert l'opportunité de fournir des commentaires sur la suite de la transition de la coordination et de la gestion technique du système de noms de domaine et d'adressage Internet.

En 1998, les États-Unis ont proposé que cette partie vitale de l'Internet ne soit jamais contrôlée par un gouvernement, une organisation ou un individu particulier et cela fait neuf ans qu'ils se tiennent à cette décision.

Au cours de ces neuf années, l'organisation chargée de coordonner ce rôle pour le compte de toutes les parties prenantes avec leur participation, l'ICANN, a évolué progressivement pour développer ses propres responsabilités en consultation avec la communauté et elle remplit ces responsabilités d'une manière satisfaisante, en produisant des résultats avec compétence.

Les premiers protocoles d'accord (MOU) par lesquels le DoC examinait la performance de l'ICANN ont été nécessaires pour que l'organisation devienne stable et pour développer la confiance dans ce modèle de gouvernance. Ces mémorandums et l'actuel accord de projet conjoint ont été un succès. Nous soutenons donc l'appel de l'ICANN pour la conclusion de l'accord conjoint de projet. En effet, de notre avis, la conclusion de l'accord de projet conjoint ne modifierait aucune des relations ou des responsabilités existantes. Le contrat de l'IANA par lequel les employés de l'ICANN sont autorisés à insérer des noms de domaine de haut niveau dans la racine resterait en vigueur et les gouvernements, notamment les États-Unis, continueraient à participer par le biais du Comité consultatif gouvernemental.

La conclusion de l'accord conjoint de projet constituerait toutefois l'étape logique suivante vers une transition totale ultérieure. Elle fournira le contexte approprié pour entamer le débat sur la manière de réaliser finalement la transition complète. Ainsi donc nous voudrions recommander de mettre un terme à l'accord de projet conjoint pour faciliter la progression de la transition vers sa phase finale.

Veillez agréer, Chère Madame Sene, l'assurance de notre considération très distinguée.

Victor CIZA 
.bi ccTLD Administrative Contact
BP 2270 Bujumbura
Burundi